



Sans papier marié a une francaise

Par **bach75**, le **14/05/2012** à **02:03**

Bonjour,

je vien de me marier a une francaise alors jaimerais bien savoir comment je doi faire pour regulariser ma situation sachant que je suis entré en France légalement avec un visa touristique et que j'ai des preuves de vie commune depuis 1 ans et demi est ce que je suis obliger d'attendre 6 mois apres le mariage? c quoi les papiers qu'il faut preparer pour la préfecture? est ce que ya un risque que sa soit refuser? merci de me repondre cordialement

Par **Nicole29**, le **06/06/2012** à **23:57**

Bonjour,

Normalement c'est 6 mois de vie commune que ce soit avant ou après le mariage. Les documents à fournir sont les preuves de vie commune (ex: compte bancaire, edf , internet, assurance, bail...) à vos 2 noms bien sûr, qui prouvent l'existence de votre vie commune. Il y a toujours un risque de refus, mais les tribunaux existent pour faire valoir vos droits. Vous pouvez aussi aller consulter des associations comme la CIMADE, PAD (point d'accès au droit) ou les Amoureux de Ban Public, ou sinon pour bien préparer votre dossier, prenez un avocat, c'est toujours mieux (si vous en avez les moyens) de laisser faire les professionnels. Vous pouvez aussi demander à votre conjoint d'aller à la Préfecture demander le dossier à rendre, ainsi vous saurez qu'est ce qu'il faudra fournir.

Mais pourquoi ne pas s'être informé plus tôt?

Bien cordialement,